

219C0926  
FR0013176526-FS0540

5 juin 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

|   |
|---|
| <p><b>VALEO</b></p> <p>(Euronext Paris)</p> |
|---|

Par courrier reçu le 5 juin 2019, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 31 mai 2019, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 17 327 379 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 7,21% du capital et 7,04% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|  | <b>Actions</b>    | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| JP Morgan Securities plc               | 12 123 703        | 5,05             | 12 123 703            | 4,93                    |
| JP Morgan Securities LLC               | 5 203 676         | 2,17             | 5 203 676             | 2,12                    |
| <b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b> | <b>17 327 379</b> | <b>7,21</b>      | <b>17 327 379</b>     | <b>7,04</b>             |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 31 mai 2019, 9 000 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 32 € et 36 € par action VALEO.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 31 mai 2019, 6 802 227 actions VALEO (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 33 425 actions VALEO<sup>2</sup> résultant de la détention d'un contrat « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçable jusqu'au 11 octobre 2019 au prix unitaire de 30,98 € par action VALEO, (ii) 6 763 259 actions VALEO<sup>2</sup> au titre de 38 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 8 juillet 2019 et le 4 juin 2024, et (iii) 5 543 actions VALEO<sup>3</sup> au titre d'un contrat « *cash-settled convertible bond* » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 16 juin 2021 et exerçable au prix 72,17 € par action VALEO.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 240 253 100 actions représentant 246 010 966 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.

<sup>3</sup> Sur la base d'un ratio de conversion de 0,01.